



Recours possible pour un document ou pas?

Par **rinerine**, le **12/03/2009** à **16:44**

J'aimerais de l'aide pour résoudre mon problème. J'ai travaillé pendant 3 ans dans un restaurant et le restaurant a été vendu à un autre employeur. Hors, ce dernier n'a pas voulu me reprendre et ne m'a pas licenciée. Je l'attaque donc au Prud'hommes. Mais comme mon contrat avec mon ancien employeur n'était pas valable étant donné qu'il n'y avait pas le taux horaire, j'ai dû le compromettre aussi pour le contrat. Ce que je n'avais pas saisi c'est que le contrat a dû être remis en cause pour calculer mes indemnités de licenciement. Mais, comme je m'entendais très bien avec mon premier employeur, il m'a demandé d'annuler le fait que je mette le contrat en cause. Ce que j'ai fait sans le consentement de mon représentant car celui-ci venait de perdre sa mère. Mon premier employeur m'a dit que je pouvais avoir des problèmes car je travaille à côté à mi temps en tant qu'assistante d'éducation, c'est à dire des contrats de 1 an renouvelable, alors que je faisais trop heures chez lui durant les grandes vacances et que je touchais mon salaire de l'école. Quand j'ai dit à mon représentant syndical le courrier que j'ai fait, il a fait une sale tête et m'a dit que je n'aurais jamais faire ce courrier. J'en comprend les raisons. Je me suis faite roulée par mon premier patron en qui j'avais confiance. Je souhaite donc savoir s'il y a un recours à annuler un courrier que j'ai fait aux Prud'hommes alors que je ne le veux plus. Merci de m'aider. Je suis très inquiète et je m'en veux terriblement.

Par **julius**, le **12/03/2009** à **22:31**

Votre acte est grave !
Vous n'avez pas respecté votre représentant (défenseur) , et vous avez mis en porte à faux votre défense (et amoindri vos chances de gains).

En tout état de cause , vous pouvez (si reserve de preuve) faire un courrier au président du conseil des prud'hommes demandant de ne pas tenir compte du courrier fait en date du ... car , vous avez été manipulé par votre ex employeur.

Il appartiendra cependant aux juges de prendre en compte ou non la pertinence de vos courriers contradictoires !

Par **rinerine**, le **13/03/2009** à **12:17**

Faux, je respecte mon représentant mais j'ai essayé de le joindre plusieurs fois mais malheureux, suite au décès de sa mère, je n'ai pas pu lui parler. Je ne savais pas quoi faire et j'ai fait ce qu'il ne fallait pas. Je m'en veux et je vois maintenant que j'ai eu tort de faire confiance à des personnes que je croyaient des amis.

Par **rinerine**, le **13/03/2009** à **17:12**

Est-il possible d'avoir une lettre type que je peux faire?
Merci d'avance.

Par **julius**, le **13/03/2009** à **19:29**

[citation]A l'attention du président du conseil des prud'hommes.

Monsieur le Président ,

Suite à une odieuse tromperie dans lequel je me suis laissé bernée , mon ancien employeur m'a convaincu sous faiblesse de retirer ma plainte que j'avais déposé au sein du greffe en date du , dans l'affaire X c/ société Y.

Dans votre grande mansuétude , je me permet donc de faire appel à votre jugement , et d'accepter d'ajointre à mon dossier une demande afin que vous ne preniez pas en compte ma demande initiale , et mainteniez mon affaire contre Mr YZ.

Si mon affaire contre Mr YZ aurait été retiré du rôle ou radié , pouvez m'indiquer si il m'est toujours possible de ressaisir votre conseil

En effet , cet abus de faiblesse m'est , après reflexion , préjudiciable , et je souhaite maintenir mes griefs contre Mr YZ , ancien "gérant" de la société Y.

Je reste à votre disposition pour toutes demandes complémentaires.

Dans l'attente de vous lire , je vous prie d'agréer , Mr le Président ...etc...[/citation]

Courrier à transmettre en AR , datée , signée.

Par **rinerine**, le **13/03/2009** à **19:57**

Je tiens à vous remercier et vous tiens au courant de mon affaire.

Merci beaucoup.